

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents

La Commission en charge des Championnats Départementaux des Clubs et des Coupes est composée de trois membres du CD 83 et de trois membres externes

- QUINTON Jacques (Président – Membre du CD)
- AUTRAN Danièle (Présidente de la Chibalonnoise – Membre du CD)
- RIQUIER Christine (Présidente de la Boule Nansaise – Membre du CD)
- ANELLO Sébastien (Boule Méounaise – Membre externe)
- DARNAUL Dominique (Président de A.B. Bormes – Membre externe)
- VALLOT Christophe (Boule Tropézienne – Membre externe)

Ces membres se sont réunis au siège du Comité Départemental le 27 Décembre dernier, suite à cette séance de travail la commission demande aux clubs de confirmer auprès du CD83 avant le **mercredi 18 janvier 2023 dernier délai** :

- 1- La ou les participation(s) à l'édition 2023 de leur(s) équipe(s) engagée(s) dans les différents championnats (Pétanque – Jeu Provençal – Vétérans – Féminines) en 2022. Sachant qu'elles évolueront cette année, dans la continuité au sein de groupes de niveau (divisions) constitués en fonction des résultats obtenus lors du précédent exercice.
2. Vous avez la possibilité d'inscrire plusieurs équipes. L'engagement de nouvelles équipes (celles n'ayant pas participé aux compétitions en 2022) débiteront la compétition au niveau le plus bas à l'exception du CDC Féminin.

DEROULEMENT :

1. Le règlement général de la FFPJP de chacune des compétitions sera appliqué, donc nous estimons que **les dirigeants de clubs que vous êtes en auront pleinement pris connaissance avant de participer**.
2. Contrairement aux autres années il ne vous sera pas demandé d'établir une liste nominative par Division, la feuille de match du 1^{er} Match de la 1^{ère} Journée fera office de liste initiale. Cette Liste ne sera pas limitative et peut-être évolutive en cours de saison.
Attention à titre d'exemple entre autres : Règlement Général du Championnat des clubs Open pétanque / Article 10.2 Changement d'équipe / Mesures pratiques / 2 joueurs pourront changer d'équipe mais uniquement pour une division supérieure et ne pourront plus en changer par la suite. De même une équipe ne pourra pas comporter plus de 2 joueurs venant d'une division inférieure.
3. A la remontée des fiches d'inscription il sera fait un brassage qui sera fait d'office en fonction des résultats obtenus par les clubs ayant participé l'année dernière.
4. Les groupes seront constitués de quatre clubs minimum (les deux premiers participeront à la seconde phase).

- a. Les rencontres de poules se joueront sur une journée minimum, (le dimanche de préférence, voir le samedi après-midi). La date sera arrêtée par la commission du CDC lors de prochaine réunion. (Possibilité de report en cas d'intempérie uniquement).
- b. Choix du lieu de la rencontre à définir (pour les clubs intéressés pour recevoir le mentionner sur la fiche d'inscription).
- c. Nécessité de 12 terrains minimum (4 rencontres de TàT = 12 terrains.
- d. Les frais de restauration des joueuses et des joueurs (midi) ne sont pas à la charge du club qui reçoit (mode de restauration à définir entre les clubs)

Féminines : les groupes seront constitués de 6 équipes. Les deux premières seront promues en Division 1, les troisièmes et quatrièmes en Division 2 et les cinquièmes et sixièmes en Division 3. (Prévoir trois journées) – (nous n'avons aucune référence sur les années précédentes)

Une fois ces rencontres terminées (brassage) le championnat se poursuivra en poules de quatre qui se dérouleront sur une seule et même journée.

Les dates des rencontres vous seront communiquées après la sortie du calendrier officiel et avant la fin du mois de janvier 2023.

Dates différentes pour le CDC pétanque –CDC Jeu provençal et CDC féminines du fait qu'un joueur masculin ou féminin peut être intégré dans l'une ou plusieurs des équipes pétanque et / ou jeu provençal.

Pour les vétérans pas de problème puisque les journées retenues le seront en semaine.

Toutes les rencontres seront sous le contrôle d'un arbitre minimum. Les frais arbitraux seront à diviser entre les clubs.

Aucune rencontre ne sera programmée durant les mois de juillet / août

Une Pénalité de 80 euros pour chaque forfait sera demandée au club.

Coupe de France : la date butoir d'inscription auprès du Comité Départemental est fixé au 28 février 2023

La date des rencontres sera fixée par la commission, le dimanche après-midi (sauf accord entre les deux clubs). Mail devra être envoyé au CD 83, dans ce cas pour confirmation de la date.

Nota : Le club qui reçoit n'aura plus la possibilité de proposer 3 dates à sa convenance.

DIVERS :

Il faut savoir que monter en CRC nécessite un coup financier. (Vous avez la possibilité de refuser la montée et de rester en CDC en motivant cette demande qui sera ensuite soumise à la commission)

Pour la saison 2024 toutes les dates seront arrêtées pour ces divers championnats en même temps que le calendrier.

Les clubs qui descendent de CRC devront nous faire connaître s'ils comptent poursuivre l'aventure en CDC (FIP – La Boule Nansaise).

Notre prochaine réunion est fixée au jeudi 19 janvier à 09 heures. Présence indispensable de l'ensemble des membres de la commission.

Montant des inscriptions :

- ✓ **25 euros pour chaque équipe engagée en CDC**

- ✓ **25 euros pour l'engagement en Coupe de France**

Nota : les clubs (seulement pour les équipes féminines) inscrites en 2022 et n'ayant pas participé à la précédente édition, sont dispensés du montant de l'inscription.

Sportivement, pour la commission, Jacques Quinton.
Téléphone : 06.19.53.22.13.